



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1322164-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/84/S

Objet : Signature de la convention de mise à disposition à temps incomplet des conseillers de prévention du service Prévention - Direction des Ressources Humaines auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Ville de Toulon souhaitent poursuivre leur collaboration en matière de prévention des risques professionnels par le renouvellement de la convention permettant la mise à disposition d'une équipe de conseillers de prévention de la ville qui assurent un accompagnement technique et administratif à la mise en œuvre de l'évaluation déconcentrée des risques professionnels, à l'élaboration du document unique et à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail pour le CCAS de la Ville de Toulon.

Pour cela, une convention de mise à disposition à temps incomplet d'une partie du personnel du service prévention auprès du CCAS est proposée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il s'agit de la mise à disposition de deux conseillers de prévention dont le chef de service Prévention et un conseiller de prévention pour une durée de 12 jours maximum par an avec une facturation de 250 € à la demi-journée ou 500 € par journée complète.

Chef de service – conseiller de prévention	Temps de travail estimé maximum : 8 jours Facturation annuelle maximale : 4 000 €
Conseiller de prévention	Temps de travail estimé maximum : 4 jours Facturation annuelle maximale : 2 000 €

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024,

Considérant qu'il s'agit d'un partenariat historique liant la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Toulon,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written over the text 'Maire de Toulon'.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Béatrice', written to the right of the 'CERTIFIE CONFORME' text.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Signature de la convention de mise à disposition à temps incomplet des conseillers de prévention du service Prévention - Direction des Ressources Humaines auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1322164 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1322164-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1322331-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/85/S

Objet : Fixation des effectifs et de la rémunération du personnel saisonnier 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

Lors de la saison estivale, la Ville de Toulon souhaite non seulement assurer la continuité du service public mais également proposer de nouvelles prestations. C'est pourquoi il est prévu l'embauche d'un personnel saisonnier pendant cette période.

La Ville souhaite poursuivre les activités proposées les années précédentes telles que notamment l'accueil sur le site de la Tour Royale et sur les plages, l'entretien des toilettes publiques sur une des plages non dotée de sanisette, mais également maintenir la capacité d'accueil des structures sportives et nautiques et assurer une sensibilisation au respect des règles en matière de sécurité dans le cadre de l'accès au Mont Faron.

Il est convenu pour respecter l'enveloppe financière et couvrir les besoins de la Ville de :

- limiter le nombre de saisonniers,
- poursuivre la rémunération des agents horaires de la DPSE, affectés à l'entretien des toilettes des plages, en les rémunérant au SMIC horaire.

Le nombre maximum de saisonniers est fixé à **70**, leur grade et leur rémunération sont fixés pour l'année 2024 comme suit :

GRADE et/ou FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	ECHELON	INDICE BRUT
Adjoint technique saisonnier à temps complet et non complet	100% / 80%	1	367
Educateur des APS exerçant des fonctions de Maître-Nageur Sauveteur (BEESAN)	100%	3	397
Educateur des APS exerçant des fonctions de Moniteur de Voile	100%	3	397
Opérateur des APS (BNSSA)	100%	1	367
Agents horaires (toilettes des plages)	SMIC horaire		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Ouï l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre I^{er} portant droits, obligations et protections des agents publics, son livre III relatif au recrutement et son article L332-23 autorisant le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de plafonner à 70 les effectifs des saisonniers et de fixer la rémunération du personnel saisonnier pour l'année 2024 comme exposé précédemment,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation des effectifs et de la rémunération du personnel saisonnier 2024

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1322331 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1322331-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1321995-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/86/S

Objet : Remplacement sur un emploi permanent d'un instructeur des autorisations d'urbanisme (catégorie B, filière administrative, grade rédacteur territorial) au service Droits des sols au sein de la Direction Développement Urbain de la DGA Aménagement, Développement, Sécurité - Recours à un agent contractuel

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

La Direction Développement Urbain est une direction opérationnelle placée sous l'autorité du DGA Aménagement, Développement, Sécurité.

La Direction a en charge :

- l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables et Certificats d'urbanisme),
- des missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrages (pré faisabilité de projets, prescriptions et conseils sur le volet architectural et patrimonial),
- le suivi des chantiers et des conformités,
- le suivi des plaintes et établissement de procès-verbaux d'infraction au Code de l'Urbanisme,
- le suivi des taxes et participations d'urbanisme.

A cet effet, pour répondre aux missions du poste correspondant, il y a lieu de recruter un instructeur des autorisations d'urbanisme (catégorie B, filière administrative, grade rédacteur territorial) à temps complet.

Le titulaire de cet emploi devra donc détenir :

- un niveau d'études BAC – BAC+2,
- une bonne maîtrise du Code de l'Urbanisme, ses règles et ses procédures,
- une bonne maîtrise du droit pénal de l'Urbanisme,
- une bonne connaissance du règlement PLU,
- des connaissances sur des notions de Droit Civil,
- une maîtrise de la vérification de la conformité des constructions et aménagements,
- des connaissances sur la terminologie du bâtiment,
- une bonne maîtrise de la lecture des plans et relevés topographiques,
- une bonne maîtrise des règles de calcul : emprise, hauteur, surfaces, etc.,
- les aptitudes requises pour constater et poursuivre des infractions,
- une bonne maîtrise de l'outil informatique,
- une bonne maîtrise de la rédaction,
- le sens des relations humaines et disposer de bonnes qualités relationnelles,
- le sens de la pédagogie, de la discrétion, de l'écoute et du conseil,

Ses missions seront les suivantes :

* Accueillir et informer le public et les pétitionnaires tous les matins sur rendez-vous :

- accueillir et renseigner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre,
- orienter les usagers vers les services compétents,
- participer au pôle d'accueil téléphonique du public.

* Instruire les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme :

- lire et analyser différents types de plans et documents d'urbanisme,
- appréhender un projet sur le terrain,
- lancer les consultations et synthétiser les avis des experts,
- vérifier la conformité des demandes d'autorisation du droit des sols.

* Assurer la gestion administrative des autorisations d'urbanisme :

- délivrer les autorisations et certificats d'urbanisme,
- rédiger des actes de procédures et des décisions administratives,

- formuler des propositions dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme,
- assister le service juridique dans la gestion des contentieux administratifs,
- réaliser le suivi statistique.

* Contrôler la régularité des constructions et des aménagements réalisés

* Assurer la gestion et le suivi du contentieux pénal (agent commissionné et assementé)

La rémunération du candidat sera basée sur la grille de rémunération du grade de rédacteur territorial selon l'expérience et comprise entre l'indice brut 389 et l'indice brut 597.

Le titulaire de cet emploi percevra les primes afférentes à son grade et éventuellement le supplément familial de traitement.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée ayant une durée maximale de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourrait être reconduit pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre I^{er} portant droits, obligations et protections des agents publics, son livre III relatif au recrutement et ses articles L332-8, L332-9, L332-10 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024,

Considérant qu'une déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion du Var,

Considérant qu'un appel à candidature sera effectué sur le site emploi-territorial.fr regroupant l'ensemble des fonctions publiques,

Considérant que le poste à pourvoir est un poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme,

Considérant que les besoins du service Droit des sols de la DGA Aménagement, Développement, Sécurité pourraient nécessiter le recrutement d'un agent contractuel, titulaire d'un diplôme niveau BAC/BAC+2 et possédant une expérience pour exercer cet emploi permanent de catégorie B à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le recrutement d'un rédacteur territorial contractuel sur un emploi permanent,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Remplacement sur un emploi permanent d'un instructeur des autorisations d'urbanisme (catégorie B, filière administrative, grade rédacteur territorial) au service Droits des sols au sein de la Direction Développement Urbain de la DGA Aménagement, Développement, Sécurité - Recours à un agent contractuel

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1321995 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1321995-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1319274-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/87/S

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

La Ville de Toulon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulon souhaitent convenir d'un partenariat pour la mise en œuvre de rencontres et manifestations intergénérationnelles entre les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et le Relais Petite Enfance de la collectivité d'une part et le CCAS d'autre part.

Les objectifs communs de ce partenariat sont notamment de :

- favoriser le lien social entre les générations,
- partager un moment de détente et de convivialité,
- découvrir de nouvelles personnes et de nouvelles relations.

Dans ce cadre, les objectifs du CCAS étant en parfaite adéquation avec ceux de la Ville, il convient donc d'établir une convention afin de préciser les conditions de cette collaboration.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Madame le Maire : PETITE ENFANCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1319274 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1319274-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1324445-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/88/S

Objet : Renouvellement du conventionnement avec le Conseil Départemental du Var pour la reconduction du dispositif crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle pour l'année 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

La Ville de Toulon et le Département du Var s'engagent à renouveler, pour 2024, le dispositif « AVIP » (Crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle) sur l'ensemble des 15 crèches municipales.

Comme avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var, le conventionnement avec le Département du Var a été mis en place depuis septembre 2020 pour développer ce dispositif sur l'ensemble des crèches municipales.

Axé sur l'accès aux droits des usagers les plus précaires, ce dispositif repose sur un partenariat entre plusieurs acteurs tels que la Caisse d'Allocations Familiales du Var, le Département du Var et France Travail, qui sont respectivement financeurs et prescripteurs.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, d'acter la reconduction du conventionnement qui ouvrira droit, pour 2024, à une subvention à hauteur de 54 000 € correspondants aux 27 places existantes, soit 2 000 € par place.

Les conventions correspondantes seront rédigées par le Département du Var et soumises à signature dès réception.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Madame le Maire : PETITE ENFANCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à reconduire avec le Conseil Départemental du Var le dispositif « Crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle », sur l'ensemble des 15 crèches municipales pour l'année 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer la convention partenariale avec le Conseil Départemental du Var qui fixe les modalités réciproques de fonctionnement ainsi que les engagements financiers,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

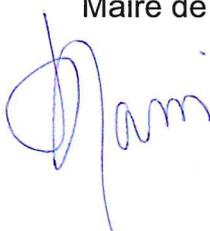
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Renouvellement du conventionnement avec le Conseil Départemental du Var pour la reconduction du dispositif crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle pour l'année 2024

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1324445 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1324445-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1324433-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/89/S

Objet : Renouvellement du conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la poursuite du dispositif crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle sur l'année 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anais DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

La Ville de Toulon et la Caisse d'Allocations Familiales du Var souhaitent, pour 2024, reconduire le dispositif « AVIP » (crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle) sur l'ensemble des 15 crèches municipales.

Depuis septembre 2020, ce dispositif propose la mise en place d'un accueil adapté aux enfants dont les familles sont en démarche de recherche d'emploi.

Ce dispositif facilite leur accès à un mode de garde, du fait de la labellisation, par la Caisse d'Allocations Familiales du Var, de 27 places dédiées sur l'ensemble des crèches municipales.

La Ville travaille en réseau avec le Département, France Travail, les associations partenaires et la Mission locale.

En 2023, c'est l'organisation de l'accueil de plus de cinquante enfants qui a permis aux familles de s'acquitter des démarches nécessaires à l'obtention d'un emploi.

La Ville de Toulon s'engage ensuite à pérenniser l'accueil de ces enfants jusqu'à leur scolarisation, en fonction des besoins identifiés.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, d'acter la reconduction du conventionnement qui ouvrira droit, pour 2024, à une subvention à hauteur de 79 700 €, correspondants :

- aux 27 places existantes, soit 29 700 € (1 100 € par place),
- à la coordination du dispositif, à hauteur d'un Equivalent Temps Plein, soit 50 000 €.

Les conventions correspondantes seront rédigées par la Caisse d'Allocations Familiales du Var et soumises à signature dès réception.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Ouï l'exposé de Madame le Maire : PETITE ENFANCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à reconduire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var, le dispositif « Crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle », sur les 15 crèches municipales pour l'année 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var qui fixe les modalités réciproques de fonctionnement ainsi que les engagements financiers,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Renouvellement du conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la poursuite du dispositif crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle sur l'année 2024

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1324433 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1324433-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1324447A-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/90/S

Objet : Renouvellement du conventionnement avec le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique pour la réservation et l'occupation de deux berceaux (Crèches site Porte d'Italie)

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emiliën LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

La Ville de Toulon met à disposition des agents du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (MEFSIN), deux berceaux sur le site de la Porte d'Italie (crèche les Remparts et multi-accueil les Bambinos).

Chaque année, la Ville et l'Etat renouvellent leur partenariat en reconduisant en termes identiques, un conventionnement qui fixe la contribution financière annuelle à hauteur de 10 000 € par berceau, soit 20 000 €.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil Municipal d'entériner cette reconduction pour 2024.

La convention partenariale jointe en annexe fixe et reconduit les modalités d'exécution de cet accueil.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Madame le Maire : PETITE ENFANCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention partenariale avec le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique pour la réservation de 2 berceaux dans les deux crèches situées à la Porte d'Italie,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Renouvellement du conventionnement avec le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique pour la réservation et l'occupation de deux berceaux (Crèches site Porte d'Italie)

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1324447A (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1324447A-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1319256-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/91/S

Objet : Participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées au titre de l'année 2024 et attribution d'une subvention à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Pierre BONNEFOY

L'article R442-44 du Code de l'Education prévoit que : « En ce qui concerne les classes élémentaires et préélémentaires, les communes de résidence sont tenues de prendre en charge, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat. »

Les écoles privées sous contrat implantées sur la Commune de Toulon sont :

- Externat Bon Accueil,
- Cours Fénelon,
- Ecole Notre Dame des Missions,
- Ecole Jean XXIII,
- Ecole Sainte Philomène,
- Institution Notre Dame.

La participation forfaitaire de la Ville était fixée à :

- 522 € par élève de classe élémentaire,
- 963 € par élève de classe maternelle.

Pour l'année 2024, il est proposé de reconduire ce dispositif pour les élèves toulonnais.

Concernant les achats de livres, la Ville attribue aussi aux 6 écoles privées sous contrat citées ci-dessus une dotation forfaitaire de 500 € par école pour financer l'achat de livres.

Il est proposé de reconduire ce dispositif.

La Ville participe également aux frais de gestion des restaurants scolaires de ces établissements privés sous contrat accueillant des élèves toulonnais. Au regard de l'effectif élevé accueilli sur l'externat Saint Joseph, il pourra aussi bénéficier de cette participation.

La contribution sera maintenue à 2 € par élève et par repas. Elle sera versée trimestriellement à l'Union Départementale des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques, à terme échu, en fonction des effectifs réels et sur présentation de pièces justificatives (liste des élèves toulonnais demi-pensionnaires).

La loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence prévoit que : « La contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil.

« Si la commune est en mesure d'accueillir l'élève, la prise en charge revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école située sur le territoire d'une autre commune que celle où il est réputé résider trouve son origine dans des contraintes liées :

« 1° Aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants,

« 2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune,

« 3° A des raisons médicales. »

Lorsque les conditions sont réunies, il est proposé de maintenir le forfait à 300 € par élève toulonnais scolarisé en élémentaire dans un établissement scolaire privé sous contrat non toulonnais.

Enfin, il est aussi proposé de subventionner l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre du Var afin qu'elle aide les familles et les enfants dans les domaines liés à l'éducation, à la scolarité et à l'orientation professionnelle.

ASSOCIATION	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
APEL du Var (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) (2721)	3 000 €	004752	R800010305	Subvention de fonctionnement.

Les crédits sont prévus sur le compte 6574, au titre du Budget 2024.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment l'article R442-44,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence,

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 précisant les règles de prise en charge par les Communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir la participation forfaitaire annuelle aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association à 522 € pour un élève de classe élémentaire, et à 963 € pour un élève de classe maternelle,

- de maintenir l'attribution de 500 € par école privée toulonnaise pour financer l'achat de livres,

- de maintenir la participation financière aux frais de gestion de cantine à 2 € par élève et par repas sur 7 établissements privés sous contrat,

- de maintenir la contribution à la scolarité dans un établissement privé d'une autre Commune à 300 €, lorsque les conditions sont réunies,

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre du Var,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur BONNEFOY et Monsieur BONNET sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées au titre de l'année 2024 et attribution d'une subvention à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1319256 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1319256-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1325884-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/92/S

Objet : Demande de soutien financier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la réalisation de travaux programmés en 2024 au sein de diverses structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) contribuent à l'épanouissement et au développement des enfants ainsi que des jeunes, au travers d'aides financières apportées aux collectivités locales en investissement permettant d'améliorer leurs conditions d'accueil.

Au titre de l'année 2024, la Commune de Toulon a programmé 6 opérations à destination de ces publics, éligibles au cofinancement de la CAF du Var, à savoir :

- travaux estivaux à la Crèche Les Lices (coût prévisionnel : 19 821,38 € HT, soit 23 785,66 € TTC),
- travaux estivaux à la Crèche Les Oiseaux (coût prévisionnel : 23 500 € HT, soit 28 200 € TTC),
- travaux de création d'un espace pour l'accueil des adolescents sur le Centre de Loisirs Strassel (coût prévisionnel : 238 333,33 € HT, soit 286 000 € TTC),
- transformation de la Crèche Le Petit Prince en centre d'accueil pour les adolescents (coût prévisionnel : 95 439,28 € HT, soit 114 527,13 € TTC),
- travaux d'aménagement de l'Accueil Collectif de Mineurs Longepierre (coût prévisionnel : 50 585,97 € HT, soit 60 703,16 € TTC),
- création d'un centre de loisirs sur les plages du Mourillon en lieu et place du restaurant Le Satyn's (coût prévisionnel : 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC).

Compte tenu des compétences et des champs d'intervention de la CAF du Var, un soutien financier est sollicité au taux le plus élevé possible pour ces 6 opérations communales.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune voté le 22 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 18 mars 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier, au taux le plus élevé possible, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la réalisation de travaux programmés en 2024, au sein de diverses structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse,

- de s'engager à financer le programme opérationnel susmentionné,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de soutien financier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la réalisation de travaux programmés en 2024 au sein de diverses structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1325884 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1325884-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1325886-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/93/S

Objet : Demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan "5 000 équipements Génération 2024" - "axe 1: développement des équipements de proximité" pour la réfection d'un terrain synthétique au Stade des Lices

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

Le Plan « 5 000 équipements sportifs - Génération 2024 » s'inscrit dans la continuité du Plan 5 000 terrains de sport (2022-2023) qui a connu un grand succès qualitatif et quantitatif avec plus de 5 500 terrains de sport financés sur tout le territoire français ainsi que dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire (2 heures de sport au collège et 30 minutes d'activité physique et sportive à l'école).

Ce nouveau plan se déploie selon 3 axes :

- les équipements de proximité,
- les cours d'écoles actives et sportives,
- les équipements structurants.

Une enveloppe pluriannuelle de 300 millions d'euros sur 3 ans est allouée à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la mise en place de ce programme.

Aussi, au regard de la programmation des investissements communaux 2024, un projet structurant a été identifié comme éligible à un soutien de l'ANS au titre de l'« axe 1 développement des équipements de proximité », à savoir la réfection d'un terrain synthétique au Stade des Lices, pour un coût prévisionnel total de 489 330 € HT (soit 587 196 € TTC).

Par conséquent, la Ville de Toulon a décidé de solliciter le soutien de l'ANS, au taux le plus élevé possible (80%) pour les travaux de réfection du terrain synthétique au Stade des Lices programmés en 2024.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune voté le 22 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier, au taux le plus élevé possible, auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan « 5 000 équipements - Génération 2024 » - « axe 1 : développement des équipements de proximité » pour la réalisation de travaux de réfection d'un terrain synthétique au Stade des Lices,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

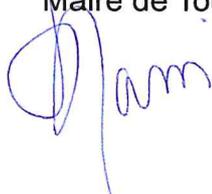
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan "5 000 équipements Génération 2024" - "axe 1: développement des équipements de proximité" pour la réfection d'un terrain synthétique au Stade des Lices

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1325886 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1325886-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1325892-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/94/S

Objet : Demande de soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projet "Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels" 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TANGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC PACA) a lancé un nouvel appel à projet relatif au « Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels ».

Il s'agit en l'espèce de soutenir la numérisation de contenus culturels, quel que soit le secteur culturel dont ils relèvent ou leur nature (écrite, sonore, visuelle, etc.).

L'objectif de cet appel à projet est de démocratiser la diffusion des contenus culturels, la numérisation des contenus permettant ainsi un accès à des publics variés pour des usages autant diversifiés.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Ville de Toulon va poursuivre son opération de numérisation sur 3 ans, dans le cadre du projet intitulé « Les Archives de Toulon se dévoilent », permettant ainsi de continuer à faire découvrir et rayonner les fonds des Archives municipales de Toulon.

Au titre de 2024, il a été prévu de numériser de nouveaux fonds pour un coût estimé à 7 200 € HT (soit 9 000 € TTC).

C'est à ce titre qu'un soutien de la DRAC PACA est sollicité au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune voté le 22 décembre 2023,

Vu l'appel à projet PNV 2024 « Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels » lancé par la DRAC PACA,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, au taux le plus élevé possible, pour les actions communales entrant dans le cadre de l'appel à projet « Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels 2024 »,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIÉ CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projet "Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels" 2024

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1325892 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1325892-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1325363-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/95/S

Objet : Attribution de subventions à 45 associations dans le cadre du Contrat de Ville et signature des conventions avec les porteurs de projet au titre du budget 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	50	Présents :	36
		Absent(s) :	13
		Excusé(s) :	2
Quorum nécessaire :	25	Procuration(s) :	8

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Laurent BONNET, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL, Madame Cécile MUSCHOTTI

ABSENTS :

Madame Geneviève LEVY, Madame Magali TURBATTE, Madame Virginie PIN, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Valérie MONDONE, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Erick MASCARO, Madame Katia BIZAT, Madame Anaïs DIR, Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Sonia MOUSSAOUI

L'année 2024 marque la signature des nouveaux Contrats de Ville « Engagements quartiers 2030 ». La circulaire gouvernementale du 31 août 2023, relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030, précise la méthodologie recentrée sur les enjeux locaux les plus prégnants. Afin de garantir la continuité des interventions de la Politique de la Ville, l'appel à projets 2024 a été lancé avant la finalisation du nouveau Contrat de Ville prévue au 1^{er} semestre 2024.

Il bénéficie notamment aux 10 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) situés sur le territoire communal : Sainte Musse, Beaulieu-Sainte Marie, Centre-Ville, Pont du Las / Rodeilhac, Pontcarral, La Beaucaire, La Florane et Le Jonquet / La Baume / Le Guynemer dont les deux nouveaux quartiers Saint Jean du var et La Rode.

A l'issue de la réunion de répartition financière qui s'est tenue le 14 mars 2024, la Ville de Toulon souhaite accompagner 93 actions pour un montant total de 851 500 € et selon le détail ci-dessous :

Nom du porteur	Action financée	Tiers	Engagement	Montant
AFL TRANSITION - Association Familiale Laique Transition (3078- 3080)	Café et ateliers parents adolescents La Beaucaire	049176	R700110013	5 000 €
	Pause parents		R700110014	4 000 €
ALADIN (3009)	ACI Environnement	023956	R700110015	9 500 €
ALINEA - Association pour le Logement Individuel et Autonome (3045-3043- 3044)	Accompagnement socio-éducatif des jeunes hébergés en logement temporaire	040622	R700110016	28 000 €
	Pôle d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes		R700110017	10 000 €
	Développement du bail accompagné		R700110018	2 000 €
AMITIÉS CITÉ – UDV (3054-3053-3164)	Renforcer l'animation au sein des quartiers ouest de Toulon et favoriser le lien social et familial	064713	R700110019	26 000 €
	Accompagner les épiceries solidaires et son action pédagogique auprès des habitants de La Beaucaire, du Jonquet, de Sainte Musse et de la Seyne		R700110020	15 000 €
	Extra muros		R700110021	1 500 €

AMT - Association des Mamans Toulonnaises (3047)	Accès à la culture et loisirs intergénérationnels	042731	R700110022	2 000 €
APS - Association de Prévention Spécialisée (3064)	Toulon, parcours d'accompagnement à la mobilité et au retour à l'emploi	063327	R700110023	18 000 €
ARCHAOS (2992)	Accueil de jour bas seuil personnes en situation précaire	014018	R700110024	36 000 €
ARIANE MÉDITERRANÉE (3051)	Impuls'ARIANE	067336	R700110025	15 000 €
ASCM TENNIS CLUB DE TOULON (3006)	Activités autour de la pratique du tennis et du Padel pendant les vacances et en horaires décalés	012889	R700110026	8 000 €
AVAL - Association Varoise d'Action des Locataires (3025)	La main offerte	020418	R700110027	15 000 €
AXIS Prévention Santé (3143-3141-3142)	Habitants acteurs de prévention	041955	R700110028	19 500 €
	Maison des parents		R700110029	10 000 €
	Relais enfants-parents		R700110030	5 500 €
BRIGADES NATURE (3002)	Ateliers et chantiers d'insertion restauration patrimoine bâti et entretien d'espaces naturels	012021	R700110031	6 000 €
CAA Cœur de Ville – UDV (3048-3072)	Ateliers sociolinguistiques visant à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle	009996	R700110032	9 000 €
	Ateliers d'insertion culturelle		R700110033	2 500 €
CCAS de Toulon (3136)	Solidarité en Action : Se nourrir, s'épanouir, préserver son environnement	000484	R700110034	2 500 €
CIDFF DU VAR - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (3011)	Service d'Accompagnement Individualisé Emploi femmes (SAIE)	059908	R700110035	4 000 €
CODES 83 - Comité Départemental d'Education pour la Santé 83 (3068)	Santé Toulon! Education santé multithématique	006238	R700110036	6 000 €
COMITÉ DU VAR DE COURSE D'ORIENTATION (3095)	« Qu'il est beau mon quartier »	064000	R700110037	4 000 €
COMPAGNIE D'ÂMES À PALABRES (3170)	Ateliers théâtre "Femmes sur leur territoire"	071738	R700110043	1 500 €
COOPÉRATIVE INITIATIVES JEUNES ENTREPRENEURS SUD (3129)	Coopérative éphémère de jeunes	070235	R700110038	3 500 €
CULTURES DU CŒUR 83 (3152)	Projets Actions Invitations - Pratique artistique - Permanences Culture	046313	R700110039	6 000 €
CULTURES & COMMUNICATION (3037-3040)	Itinéraires, mémoires, culture : Vivre ensemble dans le centre ancien	044185	R700110040	19 000 €
	Avec le Conseil citoyen en centre-ville		R700110041	2 500 €
ENTENTE LA RODE L'AGUILLON (3104)	La vie à la Rode	068484	R700110042	2 000 €

EQV - Des Enfants, un Quartier, la Vie (3024-3019-3034)	Action famille parentalité	017107	R700110044	5 000 €
	Accueil collectif de mineurs ACM		R700110045	10 000 €
	Accès aux droits des familles		R700110046	7 000 €
FACE VAR (3012-3056-3059-3057)	Face à l'emploi : égalité des chances des jeunes diplômés	050088	R700110047	4 000 €
	Graines d'entreprise – La Marquisanne et M. Genevoix		R700110048	5 000 €
	Passerelle écoles entreprises		R700110049	3 000 €
	Facecité – Médiation sociale		R700110050	5 000 €
FEMMES D'AUJOURD'HUI (3122-3113-3115-3117-3118-3119-3120-3114-3116-3123)	Action santé / Accompagnement accès aux soins	033517	R700110051	4 000 €
	Activités Culturelles et Artistiques		R700110052	2 000 €
	Parcours découverte de la pratique sportive		R700110053	1 000 €
	Lieu de vie d'éducation et d'apprentissage de la citoyenneté en direction des adolescents		R700110054	9 000 €
	ACM J-Y Cousteau 6-11 ans « lieu de vie et outil de soutien fonction parentale »		R700110055	12 000 €
	Ateliers d'alphabétisation sociale secteur Ouest		R700110056	6 500 €
	Ateliers d'apprentissage linguistique à visée professionnelle centre-ville		R700110057	12 000 €
	Espace familles		R700110058	7 000 €
	Accompagnement social et lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation femmes victimes de violences		R700110059	8 000 €
	S.A.S d'insertion		R700110060	5 000 €
LA RESPOLIDO (3065)	Jardiner : Une activité de partage et de découverte	069323	R700110061	4 000 €
LES AMIS DE JÉRICO – UDV (3032-3033)	Accueil de jour	016174	R700110062	82 000 €
	Bus de nuit		R700110063	5 000 €
LES CENTRES SOCIAUX DE TOULON (3063-3089-3061-3060-3092-3091-3026-3029-3027-3137-3133-3134-3138-3135)	Accueil de loisirs de proximité 6-11 ans CENTRE	060395	R700110064	3 000 €
	Familles Adultes Prévention Education CENTRE		R700110065	6 000 €
	Fête, culture et évènementiel CENTRE		R700110066	4 500 €
	Loisirs actifs et citoyens 12-20 ans CENTRE		R700110067	13 000 €
	LAJ 12-20 St Jean – La Rode CENTRE		R700110068	2 000 €
	Familles Adultes Prévention Education St Jean – La Rode CENTRE		R700110069	3 000 €
	Accueil de loisirs de proximité 6-11 ans EST		R700110070	3 000 €
	Familles Adultes Prévention Education EST		R700110071	15 000 €
	Participation engagement citoyenneté 12-20 ans EST + Ste Marie		R700110072	13 000 €
	Accueil de loisirs de proximité 6-11 ans OUEST		R700110073	3 000 €

	Familles Adultes Prévention Education OUEST		R700110074	9 500 €
	Loisirs actifs jeunes 12-24 OUEST		R700110075	9 000 €
	Loisirs actifs jeunes 12-24 Beaucaire & Florane OUEST		R700110076	6 000 €
	Familles Adultes Prévention Education Beaucaire & Florane OUEST		R700110077	3 000 €
LES PETITS DÉBROUILLARDS PACA (3071)	TOULON - Cités débrouillardes	051390	R700110078	9 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOL DU VAR (3084-3085)	Caravane citoyenne	000962	R700110079	2 000 €
	Escape game éducatifs		R700110080	3 000 €
LVP - Ligue Varoise de Prévention (3108-3106-3107)	Accompagnatrice médiatrice familiale Grand Jonquet	021092	R700110081	27 000 €
	Accompagnatrice médiatrice familiale Pontcarral		R700110082	13 500 €
	Médiateur social de lieux de partage et de vie Toulon Ouest		R700110083	4 500 €
MÉTROPOLE GLISSE (3140)	Des activités pédagogiques et éducatives autour de la glisse urbaine pendant les vacances scolaires et en horaires décalés	057544	R700110084	11 000 €
MLJT - Mission Locale des Jeunes Toulonnais (3073-3069-3070)	Antennes des quartiers ciblés	023502	R700110085	48 000 €
	Recrutement des publics QPV sur les dispositifs		R700110086	28 000 €
	Médiation Emploi Santé		R700110087	5 000 €
MUNITIQUE (3020-3021)	Atelier Bureautique et Multimédia	057315	R700110088	8 000 €
	Lieu d'initiative en direction des jeunes		R700110089	2 000 €
MOUVEMENT FRANÇAIS PLANNING FAMILIAL VAROIS (3149)	Accueil, écoute et orientation du public LGBT+/Interventions extérieures et animation du réseau	070282	R700110090	2 000 €
PROMO SOINS – UDV (3086-3082-3088)	Action médico-sociale : Espace Santé Mirabeau	024286	R700110091	16 000 €
	Interface psychiatrique Siloë		R700110092	12 000 €
	Equipe Mobile Précarité Santé (EMPS)		R700110093	30 000 €
RESINE (3094)	FACIL'I.T : Chantier d'insertion numérique RESINE MEDIA	068517	R700110094	1 000 €
SMDC – Sainte Musse Divers cités (3062)	Divers cités 2024	070395	R700110095	1 500 €
SÈVE (3087)	Enfants et jeunes, tous citoyens et citoyennes, grâce à l'approche philosophique dans le quartier Pont du Las / Rodeilhac	070232	R700110096	3 000 €
SMACS (3030)	Espace républicain	041956	R700110097	3 000 €
THÉÂTRE MANDIN (3102)	Représentations de Théâtre Forum sur les discriminations de tous bords	070238	R700110099	3 000 €
TOUS EN FAMILLE (3145)	Retour du vivre ensemble au grand Jonquet	069269	R700110100	2 500 €
UFOLEP 83 (3110-3111-3112)	Socio Sports	026430	R700110101	6 000 €
	Sports urbains en horaires décalés		R700110102	6 000 €
	Pratique du VTT sur le site du BOK'R Concept		R700110103	3 500 €

UNIS CITÉ (3055-3076)	Les jeunes s'engagent avec Unis-Cité	069987	R700110104	7 000 €
	KIOSC – L'aller vers par Unis Cité		R700110105	2 000 €
WECONNECT (3148)	Il était une fois mon quartier	068446	R700110106	4 000 €
TOTAL				851 800 €

Une convention de subvention ou un avenant, dans le cas où une convention est signée antérieurement à cette même délibération entre un porteur de projet(s) et la Ville de Toulon, doit intervenir si l'ensemble des subventions allouées (numéraires et/ou en nature) par la Ville est supérieur ou égal à 23 000 €.

Cette convention ou cet avenant détaille le (ou les) projet(s) financé(s) et les modalités de versement et d'utilisation de ladite (desdites) subvention(s).

Ces conventions concernent 10 porteurs :

Alinea, Amitiés Cité-UDV, Archaos, Axis, Cultures et Communication, Des Enfants, Un Quartier, La Vie (EQV), Femmes d'Aujourd'hui, Les Amis de Jéricho-UDV, Ligue Varoise de Prévention (LVP) et Promosoins-UDV.

Ces avenants concernent 2 porteurs : les Centres Sociaux de Toulon, la Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT).

Les subventions aux porteurs de projet(s) seront versées selon les dispositions suivantes,

- Pour une 1^{ère} demande : 100% du montant de la subvention après signature par le représentant légal de l'attestation sur l'honneur et de la convention, le cas échéant, comportant à cette occasion l'actualisation du budget prévisionnel en fonction du montant accordé des subventions au titre de l'exercice 2024,

Pour une reconduction :

- un acompte de 70% du montant de la subvention aux conditions indiquées pour une 1^{ère} demande,

- le solde de 30% du montant de la subvention sous réserve de la présentation de ses bilans, compte de résultats avec leurs annexes respectives, compte rendu financier certifiés conformes par le président de l'association ou par le commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes,

Pour sa transmission avant le 31 juillet 2024 au titre de l'exercice comptable 2023, le compte de résultat doit porter inscription du montant de la subvention accordée par la commune au titre des présentes.

A défaut de réception de ces pièces justificatives dans le délai imparti, la Ville se réserve le droit de réutiliser les sommes non versées, le bénéficiaire étant alors réputé renoncer à percevoir tout versement dudit solde sans être considéré exonéré de ses obligations.

Toute utilisation de subvention autre que pour l'action financée devra préalablement faire l'objet d'une autorisation.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Oui l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire gouvernementale du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la signature du protocole d'engagement renforcé 2020-2023 en date du 4 mai 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'attribuer les subventions aux 45 associations mentionnées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 851 500 €,

- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" du Budget Principal 2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les conventions avec les 10 porteurs de projets suivants : Alinea, Amitiés Cité-UDV, Archaos, Axis, Cultures et Communication, Des Enfants, Un Quartier, La Vie (EQV), Femmes d'Aujourd'hui, Les Amis de Jéricho-UDV, Ligue Varoise de Prévention (LVP) et Promosoins-UDV,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les avenants avec les 2 porteurs de projets suivants : les Centres Sociaux de Toulon et la Mission Locale des Jeunes Toulonnais,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame LEVY, Madame AUDIBERT, Madame BIZAT, Monsieur CHARRETON, Madame DIR, Monsieur MORENO, Madame MOUSSAOUI, Monsieur PARDIGON, Madame TURBATTE, Monsieur MAHALI, Madame MONDONE, Monsieur MASCARO et Madame PIN sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Madame MUSCHOTTI, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur DEPALLENS ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution de subventions à 45 associations dans le cadre du Contrat de Ville et signature des conventions avec les porteurs de projet au titre du budget 2024

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1325363 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1325363-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1324762-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/96/S

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AAVIV (Association d'Aide aux Victimes des Infractions du Var) dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violences

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

L'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction du Var (AAVIV) a pour objet principal la mise en place de permanences juridiques et psychologiques pour les victimes d'infractions qui résident dans le département du Var.

Sur réquisition du Procureur de la République, l'AAVIV réalise également et en urgence, l'évaluation de la pertinence de doter des victimes de violences conjugales d'un Téléphone Grave Danger, le cas échéant d'un Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) pour les auteurs de ces violences.

Les demandes d'évaluation étant en constante augmentation, la Ville de Toulon souhaite soutenir l'AAVIV dans cet accompagnement nécessaire pour rassurer les victimes de violences.

Dans ce cadre, la Ville de Toulon souhaite accompagner l'association pour un montant de 2 500 € sur l'action : Accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions du Var axe Téléphone Grave Danger.

Nom du porteur	Action financée	Tiers	Engagement	Montant
Association d'Aide Aux Victimes des Infractions du Var (AAVIV) 3058	Accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions axe Téléphone Grave Danger	013847	R700110012	2 500 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2024, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

La subvention sera versée sur le compte de l'association selon les dispositions suivantes :

- 100 % du montant de la subvention après l'actualisation du budget prévisionnel.

A défaut de produire les pièces justificatives ci-dessus énoncées, la Ville se réserve le droit de réutiliser les sommes non versées, le bénéficiaire étant alors réputé renoncer à percevoir tout versement dudit solde sans être considéré exonéré de ses obligations.

Toute utilisation de subvention autre que pour l'action financée devra préalablement faire l'objet d'une autorisation.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : POLITIQUE DE LA VILLE,

Vu la loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

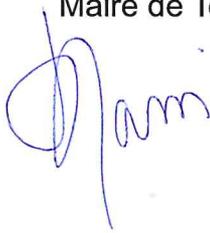
- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association d'Aide aux Victimes des Infractions du Var, pour un montant de 2 500 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" du Budget Principal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AAVIV (Association d'Aide aux Victimes des Infractions du Var) dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violences

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1324762 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1324762-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1325487-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/110/S

Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section CI n°249P d'une superficie de 1 850 m² située Avenue Henry Dunant, en vue d'une future cession pour permettre l'extension de la clinique Saint-Jean

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

La Commune de Toulon est propriétaire de la parcelle cadastrée section CI n°249 d'une superficie de 4 740 m² sur laquelle sont édifiés l'école élémentaire Sainte Catherine, un logement de gardien, un parking pour les enseignants et un terrain de sport.

La Société Hôpital Privé Toulon Hyères - Saint Jean, située sur la parcelle voisine de l'école, a besoin de terrains à proximité pour pouvoir développer son activité.

Dans un premier temps, elle a proposé à la Commune de Toulon d'acquérir le terrain de sport, le parking et le logement de gardien, pour une superficie de 1 850 m² environ, afin de réaliser la première étape de son projet d'extension.

Celui-ci, porté par l'Hôpital Privé Toulon Hyères - Saint Jean, permettra d'accueillir de nouveaux services et ainsi de conforter l'offre de soins pour les habitants de Toulon et de ses environs.

Puisque cette propriété relève actuellement du domaine public de la Ville, sa cession nécessite que la Ville constate préalablement sa désaffectation et prononce son déclassement, après avis du Préfet.

Ainsi qu'il a été indiqué lors du précédent Conseil Municipal, un vaste processus de concertation a été engagé par la Ville avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'inspection académique et les directeurs d'établissements ont été reçus pour recueillir leurs avis le 16 janvier 2024. Les parents d'élèves et la communauté éducative ont été rencontrés le 1^{er} février 2024, le projet ayant été plébiscité.

Enfin, une réunion a été organisée le 9 février 2024 à l'attention des habitants du quartier, des représentants des CIL St-Jean et Champs de Mars et des représentants des fédérations des CIL Est et Ouest, et là encore, le projet a été salué.

A terme, l'objectif de la Ville est de procéder à la cession de l'entièreté de la parcelle au profit de la Société Hôpital Privé Toulon Hyères Saint-Jean afin de maintenir une offre de soins diversifiée et de qualité, offre de soins qui bénéficiera au plus grand nombre.

Par ailleurs, l'autre intérêt de ce projet est de proposer la construction d'un groupe scolaire moderne et adapté au profit des élèves des écoles Sainte Catherine et la Pinède. Ces écoles seront déplacées dans un nouveau groupe scolaire qui sera implanté sur la partie Nord du site du Parc Raoulx, proposant ainsi aux élèves du quartier une meilleure qualité d'accueil au sein d'un des parcs de la Ville.

Avant toute démarche, il était primordial de s'assurer de la parfaite adhésion de la communauté éducative à ce projet.

L'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que les collectivités territoriales ont la faculté de prononcer par anticipation le déclassement d'un bien affecté au service public sans que sa désaffectation ne soit immédiate.

Le déclassement du domaine public de la partie de parcelle à céder et sa cession au bénéfice de la Société Hôpital Privé Toulon Hyères - Saint Jean pourront ainsi être mis en œuvre tout en maintenant l'usage actuel de la parcelle à céder pendant une durée maximale de 3 années.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2141-1 et 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet du Var en date du 8 avril 2024,

Considérant que la Commune de Toulon est propriétaire de la parcelle cadastrée section CI n°249 p d'une superficie de 1 850 m² environ, sur laquelle sont édifiés un logement de gardien, un parking pour les enseignants et un terrain de sport,

Considérant que la Société Hôpital Privé Toulon Hyères - Saint Jean est désireuse d'acquérir cette parcelle de 1 850 m² afin d'agrandir son établissement,

Considérant que ce terrain relève actuellement du domaine public de la Ville de Toulon et se trouve affecté à titre accessoire au service public de l'Education Nationale,

Considérant que sa cession à la Société Hôpital Privé Toulon Hyères - Saint Jean nécessite qu'il soit préalablement désaffecté du service public de l'Education Nationale et déclassé du domaine public communal par anticipation après avis du Préfet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au détachement et au déclassement par anticipation de la parcelle de terrain de 1 850 m² à détacher de la parcelle cadastrée CI n°149, en application de l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section CI n.249P d'une superficie de 1 850 m² située Avenue Henry Dunant, en vue d'une future cession pour permettre l'extension de la clinique Saint-Jean

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1325487 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1325487-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1325528-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/111/S

Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

La Fondation du Patrimoine, incarnée et animée par un réseau de plus de 950 bénévoles, est présente sur tout le territoire avec 21 délégations régionales et 100 délégations départementales.

Elle accompagne les propriétaires (collectivités, particuliers, associations) dans leurs projets pour trouver des financements publics et privés afin de les aider à sauvegarder des lieux ou objets qui font partie du patrimoine culturel.

La Ville de Toulon mène depuis de nombreuses années une politique de valorisation de sa culture, de son histoire et de son patrimoine.

Dans cet objectif, la Ville souhaite adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Cette adhésion permet à la Fondation du Patrimoine de soutenir la présence sur le terrain de ses bénévoles, d'attribuer de nouveaux labels et, grâce à la recherche de mécènes, de soutenir financièrement des chantiers patrimoniaux dont les coûts sont importants.

Le montant de l'adhésion s'élève à 1 000 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : CULTURE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 1 000 €,
- de dire que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre « 011 charges à caractère général » du budget principal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1325528 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1325528-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1324608-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/113/S

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations de protection animale et signature d'un avenant à la convention avec la Société Protectrice des Animaux

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

Au regard des pouvoirs de police du maire tels que prévus par le Code Rural et de la Pêche Maritime en matière de limitation de la divagation et de la prolifération animale sur le territoire communal, la Ville de Toulon apporte son soutien aux initiatives et actions visant la protection, la capture, l'identification et la stérilisation des animaux errants (chiens et chats) sur son territoire. Ces actions sont reconnues utiles et bénéfiques à la sécurité et à la salubrité publique.

Pour l'année 2024, l'association « Société Protectrice des Animaux » (SPA), propose à la Ville de pérenniser les actions entreprises les années précédentes qui visent à lutter contre la prolifération de la population féline errante et prévenir les risques d'atteinte à la salubrité, l'hygiène et la sécurité publique.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2021-2025, formalise les relations entre la Ville et l'Association.

En conséquence, la Ville souhaite lui apporter un soutien financier, afin qu'elle puisse continuer son action de stérilisation de la population féline et mener à bien la conception totale de son programme d'intervention. Par ailleurs, la signature d'un avenant à la convention initiale signée le 4 avril 2021, actant les conditions de collaboration entre les parties s'avère nécessaire.

Dans le cadre des initiatives en faveur du développement durable, la Ville de Toulon encourage et soutient toutes les associations visant à préserver l'environnement et sensibiliser le grand public, notamment en matière de faune sauvage.

L'association « Martinet d'ici et d'ailleurs » œuvre à protéger la faune sauvage. Elle informe, sensibilise et accompagne les particuliers et maîtres d'ouvrages en vue de la conservation des nids dans le bâti.

En 2024, l'association souhaite effectuer une évaluation de la population de chauve-souris sur la Commune, pour recenser, identifier, évaluer les potentialités de leur présence dans les quartiers, afin de faire prendre en compte leurs besoins lors des travaux du Bâtiment et Travaux Publics (rénovations, travaux de toitures, ravalements...)

Il est donc proposé de soutenir les actions de ces associations en leur octroyant une subvention de fonctionnement d'un montant défini dans le tableau ci-dessous.

Associations	Montant	Tiers	Engagement
Société Protectrice des Animaux (2881)	19 000 €	056637	R730100022
Martinets d'ici et d'ailleurs (3153)	1 500 €	071477	R730100063
TOTAL	20 500 €		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Où l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ANIMAL DANS LA VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-142 du février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'article L211-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, concernant les dispositions applicables en matière de stérilisation d'animaux errants,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressource du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux 2 associations de protection animale mentionnées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 20 500 €,
- de dire que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 65 "autres charges de gestion courante" du budget principal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer l'avenant à la convention entre la Ville et la Société Protectrice des Animaux,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'J. Massi'.A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'B. Veyrat-Masson'.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations de protection animale et signature d'un avenant à la convention avec la Société Protectrice des Animaux

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1324608 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1324608-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1322009-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/114/S

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux 20 associations d'Anciens Combattants et signature d'une convention avec l'association "LA MAISON DU COMBATTANT"

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	45
		Absent(s) :	4
		Excusé(s) :	2
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	8

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Guy LE BERRE, Madame Rachel ROUSSEL

ABSENTS :

Madame Martine BERARD, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Yannick CHENEVAR

Les associations d'anciens combattants ont un statut associatif loi 1901, c'est à ce titre qu'ils sollicitent la Ville de Toulon pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Dans le cadre de la politique de soutien menée par la Ville de Toulon en faveur des anciens combattants, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total 38 200 €, aux associations suivantes, au titre du Budget 2024, selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT
Amicale des Sous-Mariniers de Toulon et du Var – 3038	1 000 €	057129	R800010383
Amicale des Sous-Mariniers de Toulon et du Var – 2601	700 €	057129	R800001384
Amicale du 9ème RCP – 2582	600 €	045658	R800010385
Amicale Toulonnaise des Anciens d'Outre Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine – 2634	900 €	023575	R800010386
Association Anciens Combattants Polonais – 2866	600 €	045659	R800010399
Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance – 2795	1 200 €	047294	R800010398
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants – 2859	700 €	001834	R800010400
Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air – 2590	600 €	012992	R800010387
Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air – 2581	1 000 €	045663	R800010388
Ceux de Verdun – 2686	900 €	002391	R800010389
Comité Départemental du Concours National de la Résistance et de la Déportation du Var – 2652	1 000 €	008675	R800010390
Souvenir Français Comité de Toulon – 2587	1 300 €	001866	R800010391
Union Nationale des Combattants de Toulon – 2792	1 000 €	002507	R800010401
Union Nationale des Parachutistes Section Toulon Var Ouest Hyères – 2586	1 000 €	032070	R800010392
Union Nationale des Anciens Combattants Indochine, Toe, Afrique du Nord – 2546	1 000 €	022062	R800010393
Anciens Combattants et Victimes de guerre OP-EX et tous les ressortissants de l'ONAC du Var Vétérans – 2781	1 400 €	067827	R800010397

La Maison du Combattant – 2626	20 000 €	001839	R800010523
AVA 18 J – 2646	700 €	069185	R800010395
Fraternité Forces Sous-Marine Section Suffren - 2858	700 €	066184	R800010403
Association des Personnels des Retraités et des Sympathisants de Gendarmerie de Toulon Provence Méditerranée APRSG-TPM – 2642	900 €	047298	R800010396
Association Départementale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes - 3161	1 000 €	071726	R800010522
TOTAL	38 200 €		

L'association la Maison du Combattant bénéficie aussi, pour la réalisation de son projet, de la mise à disposition d'équipements municipaux à titre non onéreux. Le montant valorisé cumulé à la subvention en numéraire de la Ville dépasse le seuil réglementaire de 23 000 € à partir duquel une convention de subvention doit être établie, jointe en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Oùï l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire : SENIORS/LIENS INTERGENERATIONNELS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024,

Considérant que les actions menées par ces associations présentent un intérêt public local entrant dans le domaine de compétences de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 38 200 €, aux 20 associations d'anciens combattants,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2024, chapitre 65 « charges de gestion courante »,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer une convention avec l'association « La Maison du Combattant »,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame BERARD, Monsieur CHENEVARD, Monsieur GUTIERREZ et Monsieur DE UBEDA sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote

Monsieur LE BERRE par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur RAYNAUD ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution de subventions de fonctionnement aux 20 associations d'Anciens Combattants et signature d'une convention avec l'association "LA MAISON DU COMBATTANT"

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : Imc1322009 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-Imc1322009-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1321960-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/115/S

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux 13 associations de clubs de retraités de la Ville de Toulon et aux associations - association Générale des Intervenants Retraités et Association Accueil des Villes Françaises Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Toulon en matière de solidarités et en faveur du public senior, il est proposé d'attribuer aux 13 associations de clubs de retraités des subventions de fonctionnement pour un montant total de 11 700 €.

Ces demandes de subventions sont destinées à financer des activités d'animation en faveur du public senior, qui participent au maintien du lien social dans les différents quartiers.

Par ailleurs, il est proposé de subventionner l'association Générale des Intervenants Retraités à hauteur de 1 000 € afin de diversifier l'offre d'activités en direction des seniors tout au long de l'année ainsi que l'Association Accueil des Villes Françaises Toulon à hauteur de 500 € car ils proposent des activités variées tout au long de l'année en direction du public senior (offre complémentaire à celle proposée par la Ville).

Le montant total des subventions s'élève à 13 200 €.

ASSOCIATIONS	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT
CLUB DE RETRAITES AGUILLON - 2526	900 €	061343	R800010425
CLUB DE RETRAITES BARBES - 2553	900 €	059353	R800010418
CLUB DE RETRAITES PONT DU LAS/BON RENCONTRE - 2551	900 €	061743	R800010419
CLUB DE RETRAITES CLARET - 2597	900 €	059367	R800010420
CLUB DE RETRAITES DARDENNES - 2552	900 €	059368	R800010422
CLUB DE RETRAITES ESCAILLON - 2848	900 €	059369	R800010426
CLUB DE RETRAITES LE MOURILLON - 2536	900 €	059373	R800010427
CLUB DE RETRAITES LA RODE - 2562	900 €	059363	R800010428
CLUB DE RETRAITES RODEILHAC - 2602	900 €	059364	R800010429
CLUB DE RETRAITES TROIS QUARTIERS - 2743	900 €	059378	R800010430
CLUB DE RETRAITES VALBERTRAND - 2914	900 €	059379	R800010431
CLUB DE RETRAITES LES ROUTES - 2562	900 €	059365	R800010432
CLUB DE RETRAITES SIBLAS-BISCARRE - 2529	900 €	059377	R800010433
ASSOCIATION ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES TOULON - 3146	500 €	001928	R800010462
ASSOCIATION GENERALE DES INTERVENANTS RETRAITES - 2762	1000 €	056363	R800010434
TOTAL	13 200 €		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Ouï l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire : SENIORS/LIENS INTERGENERATIONNELS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024,

Considérant que les actions menées par ces associations présentent un intérêt public local entrant dans le domaine de compétences de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 13 200 €, aux 13 associations de clubs de retraités et aux associations « Accueil des Villes Françaises Toulon » et « Association Générale des Intervenants Retraités »,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2024, chapitre 65,

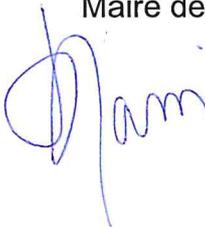
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution de subventions de fonctionnement aux 13 associations de clubs de retraités de la Ville de Toulon et aux associations - association Générale des Intervenants Retraités et Association Accueil des Villes Françaises Toulon

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1321960 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1321960-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 02 Mai 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 30 Avril 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240426-lmc1325052-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 30/04/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

N° 2024/116/S

Objet : Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le , se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Guy LE BERRE donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Béatrice MANZANARES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Clémence MOUNIER donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Rachel ROUSSEL

Conformément au droit en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

- Ecole élémentaire la Tauriac : création d'un local de stockage sous le préau,
- Foyer des anciens de l'Aguillon : mise en conformité – Agenda d'accessibilité programmé.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 avril 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Erick MASCARO, 19ème Adjoint au Maire : TRAVAUX COMMUNAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R421-1-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêt n°98MA02238 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 10 décembre 1998,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville Durable du 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 avril 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme ci-dessus citées,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Béatrice VEYRAT-MASSON,
secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : lmc1325052 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240426-lmc1325052-DE

Date de décision : 26/04/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme